

## INSCRIPTION et ADMISSION à l'école **maternelle** (rentrée de septembre 2025)

Sont concernés les enfants nés en 2020, 2021 et 2022 qui n'ont pas fréquenté notre école au cours de l'année scolaire 2024-2025.

### 1) **«Inscription»** : à réaliser auprès de la **mairie** de votre domicile.

*Documents à présenter en mairie :*

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires

La Mairie délivrera le certificat d'inscription (qui sera remis à la famille ou transmis directement à l'école) .

### 2) **«Admission, visite de l'école»** : prendre rendez vous à l'école maternelle avec le directeur en téléphonant les après-midis entre 13h50 et 14h30 au 04.79.36.41.59.

*Créneaux de visite (présence souhaitée de l'enfant) :*

Vendredi 9 mai	17h00-17h30	17h30-18h00	18h00-18h30
Mardi 13 mai	17h00-17h30	17h30-18h00	18h00-18h30
Vendredi 16 mai	17h00-17h30	17h30-18h00	18h00-18h30

- Les parents et les enfants (par groupe de 3) pourront découvrir la classe et les locaux de l'école.

- Le directeur pourra répondre aux questions ; certaines resteront toutefois en suspens (en attente de la nomination d'un(e) nouveau(elle) directeur(trice) et la prise de fonction d'un(e) nouveau(elle) enseignant(e) en petite section.

- Pour les enfants scolarisés en 2024-2025 dans une autre école, les parents devront nous remettre le certificat de radiation (édité par l'école d'origine).

- Le directeur procédera à l'« admission officielle » des enfants inscrits par les mairies.

Laurent CHOPINEAUX, directeur de l'école maternelle jusqu'à juillet 2025

**DATE DE LA RENTREE :** **lundi 1 septembre 2025**

- enfants nés en 2020 et 2021 (grands et moyens) : à partir de 8h45
- enfants nés en 2022 : pour les petits, rentrée échelonnée sur les premiers jours, à préciser par la future équipe enseignante

**HORAIRES de l'ECOLE :** lundi, mardi, jeudi, vendredi

- matin : 8h45-11h45 (accueil entre 8h35 et 8h45 ; sortie à 11h45 précises)
- après-midi : 13h45-16h45 (accueil entre 13h35 et 13h45 ; sortie à 16h45 précises)

**La fréquentation de l'école est obligatoire :**

- chez les grands et les moyens = toute la journée
- chez les petits :
  - Jusqu'à novembre, la fréquentation est obligatoire pour toutes les matinées ; un aménagement pour les après-midis peut être demandé par les parents par écrit (enfants dormant à la maison).
  - Après les vacances de Toussaint, la fréquentation est obligatoire toute la journée.

En cas de maladie de l'enfant, celui-ci bien évidemment, pourra (devra) être gardé à la maison...

**PERISCOLAIRE:**

**Les services ci-dessous nécessitent une inscription auprès du Service Périscolaire du SIEGC.**

- Garderie : 7h00-8h35 et 16h45-18h30 : service payant
- Restaurant scolaire : de 11h45-13h35 : service payant  
Service périscolaire du SIEGC, 26 impasse du grand champ / Chamoux  
☎ : 04 79.44.24.13 / @ : [periscolaire@siegc.fr](mailto:periscolaire@siegc.fr) / Site : [www.siegc.fr](http://www.siegc.fr)

**TRANSPORTS SCOLAIRES :**

**dossier d'inscription nécessaire, en ligne :** [www.coeurdesavoie.fr](http://www.coeurdesavoie.fr) du 15 mai au 15 juillet / Coeur de Savoie (Montmélian) : 04 79 75 99 02

**DOUDOU DES PETITS :**

- Pour les matins, les petits peuvent amener un **doudou**.
- Pour le repos de l'après-midi, doudous et sucettes acceptés.

**REPOS en début d'après-midi :**

- le repos est réservé pour les petits (enfants nés en 2022)
- les moyens (2021) pourront eux aussi, en début d'après-midi, bénéficier d'un moment de calme en salle de motricité (voir avec les enseignantes de moyenne section).

**IMPORTANT :**

■ **Prévoir une solution de garde pour l'enfant autre que l'école :** les enfants peuvent être malades...l'école ne peut les accepter quand ils présentent un ou des symptômes de maladie (fièvre, diarrhées...)

■ **plan Vigipirate :** les portes sont fermées à 8h50 et 13h50 : les retardataires ne seront pas admis...

■ Les enfants sont repris à la sortie des classes par une personne **inscrite par vos soins sur la fiche de renseignement** : prévoyez-le notamment en cas d'empêchement de votre part.

■ **Marquez au nom de l'enfant** tous les vêtements qu'il est susceptible de poser : vestes, anoraks, bonnets, capoules, gants...

**PREVOIR POUR LA RENTREE :**

- pour les grands et les moyens:
  - une paire de chaussons utilisables pour l'éducation physique
  - une gourde dans un petit sac qui sera suspendu au portemanteau.
- pour les petits :
  - une paire de chaussons utilisables pour l'éducation physique
  - le doudou ou/et la sucette
  - une petite couverture + un petit oreiller

**Laurent Chopineaux directeur de l'école maternelle (jusqu'à la fin de l'année scolaire)**

Si votre enfant ne devait pas fréquenter notre école, n'oubliez pas de nous prévenir : pendant l'été, envoyer un e-mail à l'école @ : [ce.0731120w@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0731120w@ac-grenoble.fr)